

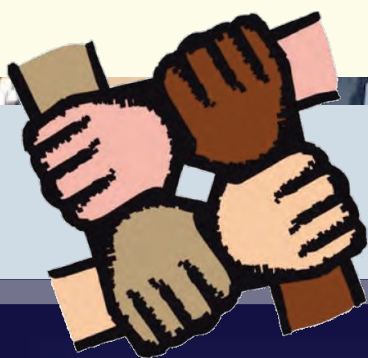
journal le 1500

Journal provincial

VOLUME 39, NUMÉRO 2 • AUTOMNE 2020



FAISONS LA DIFFÉRENCE ENSEMBLE
TOUS LES JOURS



LE 1500 DIT **NON** AU RACISME
L'ÉGALITÉ ET L'INCLUSION FONT PARTIE
INTÉGRANTE DE NOS VALEURS.

Journal le 1500

Le **Journal Le 1500** est un bulletin d'information publié par le **Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec**, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Président provincial : Stéphane Michaud
Secrétaire général : Sylvain Dubreuil

☎ 514 387-1500
☎ 800 361-8526
✉ scfp.1500.org
semhq@scfp1500.org



Responsable communications :
Emmanuel Patola

Conception, montage et traitement de textes : Mélanie Clément

Tirage : 9 275 exemplaires distribués gratuitement à tous les membres de la section locale 1500.

Impression : Atelier Québécois offset 1998 inc.



ATELIERQUÉBÉCOIS

IMPRESSION + OUTILS PROMOTIONNELS

Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Écom-logo et contenant 100% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié.



La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante:

christinefontaine@scfp1500.org

Vous pouvez aussi consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou pour effectuer votre changement d'adresse au www.scfp1500.org

VOICI LES DIFFÉRENTS SUJETS DES RÉSEAUX 1500 QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Vous pouvez consulter les documents complets sur notre site Web au www.scfp1500.org à la section « NOUVELLES »

CORONAVIRUS COVID-19

9 AVRIL 2020 - Volume 40, numéro 1

INTRODUCTION DU PORT DE LA VISIÈRE

20 AVRIL 2020 - Volume 40, numéro 2

OCMR - AMBASSADEUR

4 MAI 2020 - Volume 40, numéro 3

GUIDE DES MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX

26 MAI 2020 - Volume 40, numéro 4

TOURNOI DE GOLF 17E ÉDITION

23 JUIN 2020 - Volume 40, numéro 5

COUVRE-VISAGE

23 JUIN 2020 - Volume 40, numéro 6

ANNULATION - TOURNOI DE GOLF 17E ÉDITION

18 AOÛT 2020 - Volume 40, numéro 7

ASSEMBLÉE ANNUELLE RRHQ

15 SEPTEMBRE 2020 - Volume 40, numéro 8

RAPPEL - ASSEMBLÉE ANNUELLE RRHQ

28 SEPTEMBRE 2020 - Volume 40, numéro 9

ASSEMBLÉE ANNUELLE RRHQ—RÉSULTAT

19 OCTOBRE 2020 - Volume 40, numéro 10

RÉSEAU SPÉCIAL



ERRATUM

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le dernier numéro du « Journal le 1500 » - Volume 39, numéro 1. À la page 8, article Bourse Céline-Cloutier, nous aurions dû lire un montant de 1 500 \$ et non 15 000 \$.

LE MOT DES OFFICIERS

Une année hors de l'ordinaire

En cette année hors du commun et maintenant au cœur de la 2^e vague de la Covid-19, nous devons tout mettre en œuvre pour continuer de faire avancer nos dossiers pour le bien de notre collectivité.

En effet, rien n'est simple en ce moment : Télétravail recommandé pour les entreprises par les autorités de santé publique, et par le fait même une économie fragilisée au maximum, ainsi que le tissu social qui se retrouve grandement affecté par cette crise sanitaire historique. Le système de santé est chamboulé et une multitude d'interventions chirurgicales et autres sont reportées dans plusieurs hôpitaux et autres soins de santé. Plusieurs d'entre nous connaissent de près ou de loin des gens ou même des membres de la famille affectés par cette malheureuse situation.

Centraide

La campagne de souscription de Centraide des employé-es et retraité-es d'Hydro-Québec bat son plein depuis le 28 septembre pour une période de six (6) semaines. C'est le temps de démontrer notre solidarité envers notre peuple québécois grandement dans le besoin et vulnérable. Il est tout simple d'y contribuer par la déduction sur la paie étalée sur 26 périodes. Nous pourrions faire toute une différence cette année afin d'encourager les 1 500 organismes partout au Québec qui sont soutenus et qui réussissent à survivre grâce à l'appui financier de Centraide. Imaginez, nous sommes tout près de 5 600 membres actuellement au 1500. Si nous donnions tous seulement 5 \$ par paie, à la campagne en cours, ceci représenterait (au bout des 26 périodes annuelles) un montant de 728 000 \$ qu'Hydro-Québec doublera, c'est-à-dire un montant total de 1 456 000 \$ juste au SCFP-1500! Pensez-y, nous pourrions faire LA différence cette année.



Centraide



Stéphane Michaud
Président provincial

Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

Santé-Sécurité

En santé et sécurité au travail, nous devons absolument redoubler d'ardeur pour faire face aux dangers connus et quotidiens dans l'exécution de nos tâches et plus particulièrement face aux mesures COVID mises en place présentement au sein de l'entreprise. Nous avons vu, depuis la fin du mois de septembre, les cas positifs de COVID bondir de tout près de 40 à 100 cas répertoriés en date du 6 octobre. Notre CPSS, les CRSS et CLSS des régions travaillent de façon acharnée afin de réduire les possibilités de contamination et de travailler à la sensibilisation de nos membres en lien au respect des règles en vigueur. Aidons-les à nous aider!

En ce qui concerne les relations de travail, nous avons eu la chance de recevoir Madame Sophie Brochu, présidente-directrice générale (PDG) d'Hydro-Québec, lors de notre Comité Exécutif Provincial (CEP) tenu à Lévis le 16 septembre. Peu avant le départ de Monsieur Éric Martel, en mars dernier, nous devions avoir une rencontre afin d'adresser à la Haute-Direction les problématiques vécues par le SCFP-1500 depuis l'entrée en vigueur de notre convention collective de janvier 2019. Malheureusement, l'urgence sanitaire est venue faire en sorte que tous les regroupements et rencontres furent annulés; la rencontre n'a donc pas eu lieu.

Lors de celle avec la PDG, nous avons repris le rapport que nous devions présenter en mars et alimenté la suite des événements jusqu'en septembre. D'une grande écoute et sensible à vouloir bien comprendre nos enjeux et jargons du 1500, elle s'est permis de poser quelques questions afin de bien les saisir. Elle nous a partagé les défis que nous devons affronter ensemble au cours des prochaines années.

Page 4

Nous devons agir dans un grand respect entre les parties et en espérant qu'aucun mauvais présage ne se pointe dans le futur. Nous devons aussi s'ajuster ensemble à la rapidité de l'évolution technologique pour les prochaines années à venir (nous avons juste à penser et à observer la transition énergétique en très grande rapidité de développement). Somme toute, nous avons été satisfaits de l'écoute et nous verrons si nous prendrons la même sortie sur l'autoroute de 2023

Distribution

Nous venons tout juste d'entériner une entente sur la prolongation des temporaires monteuses de plus de 12 mois avec engagement de comblement de postes permanents jusqu'à la moitié de l'année 2022. La négo CED va bon train et plusieurs autres dossiers sont sur la bonne voie. Les discussions se poursuivent également pour obtenir une entente similaire pour nos temporaires jointeurs et installateurs mesurage. Comme vous la savez, le ratio de temporaires est déséquilibré depuis quelques années et nous faisons tout en notre pouvoir pour permanentiser nos membres.

Production

Les discussions sont reprises pour la mise en place de nos 70 postes additionnels à l'horaire 3-1-3-7 pour les projets. Ces postes et projets, négociés de bonne foi par les deux (2) parties, ne sont toujours pas en place et nous travaillerons à remettre le train sur les rails.

TransÉnergie

La négo monteuses transport n'est vraiment pas facile, mais nos représentants au dossier font tout en leur pouvoir pour tenter d'avoir une entente à présenter d'ici la fin de l'année.

CEP

Nous entamerons prochainement, en CEP, une grande réflexion sur les réalités d'aujourd'hui et sur nos façons de faire. L'entreprise évolue et traite les dossiers de façon transversale et c'est une réalité que nous devons surmonter. Comme dans la vie personnelle, nous devons de temps en temps faire le point et prendre les moyens pour s'adapter aux défis à venir.

L'équipe du provincial est aussi appelée à du nouveau d'ici les prochaines années; les départs prévus à la retraite pour certains présidents régionaux et/ou membres de comités provinciaux. Nous devons trouver les moyens d'intéresser nos membres à la vie syndicale et au goût de l'implication pour le bien de notre belle section locale qu'est le SCFP-1500.

Solidarité à toutes et à tous!

Nouvelle page Web 1500

Nous avons créé une nouvelle page sur le site Web du 1500 : une section dédiée aux nouveaux membres de la section locale. Elle regroupe toute l'information essentielle pour ceux et celles qui se joindront à nous.

Disponible par la page d'accueil du site Web, la section « NOUVEAU MEMBRE » contient un large éventail d'informations utiles à tous et à toutes, autant pour les nouveaux que pour les membres expérimentés.

Certains documents sont accessibles en « accès membres seulement »; il est donc important de s'inscrire à notre site Internet (pour créer votre espace membre, référez-vous à la lettre reçue en décembre 2019 ou contactez le directeur de votre secteur).

Cette page est la réalisation d'une idée provenant des directeurs de secteurs de la région Abitibi-Témiscamingue. Leurs souhaits étaient d'obtenir un endroit sur le site regroupant l'information requise pour accueillir le mieux possible les nouveaux membres de leurs secteurs. Merci, très bonne idée!

Vous êtes invités à consulter cette page pour vous assurer d'avoir toutes les informations requises à votre intégration parmi notre belle et grande équipe de travailleuses et travailleurs solidaires du SCFP-1500.



SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC

PAE : 1 866 871-5335

NOUVEAU MEMBRE

Fondé en 1966, le syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 représente tous les employés de métiers de la société d'État, plus de 6000 travailleuses et travailleurs

LISTES IMPORTANTES

Liste provinciale des

Emmanuel Patola
Responsable du comité provincial de communication



NOUVEL ASSUREUR

Comme nous le savons tous, le changement d'assureur s'est déroulé comme prévu au 1^{er} juillet dernier.

Veuillez noter qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer des photos de nos réclamations à SSQ. Il ne faut cependant pas jeter nos factures, et ce, pour une durée de douze (12) mois à partir de la réclamation, car l'assureur peut et fera des audits aléatoires et demandera les preuves des soins reçus.



Vous pouvez en tout temps, à l'aide de l'application SSQ, aller vérifier et consulter vos contrats et réclamations et surtout, les membres des comités de vos régions se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Assurance voyage et la COVID-19

SSQ a modifié sa pratique depuis le 1^{er} octobre 2020 en ce qui a trait à la couverture à l'étranger pour la COVID. Voici leur nouvelle pratique :

Petit rappel : Nous avons 90 jours à partir du 1^{er} juillet pour effectuer nos dernières réclamations de Croix Bleue, c'est-à-dire le 30 septembre 2020.

✓ Je planifie un voyage. Est-ce que je suis couvert pour les frais médicaux d'urgence incluant la COVID-19 (assistance voyage)?

À compter du 1^{er} octobre 2020, les frais médicaux d'urgence, incluant ceux liés à la COVID-19, sont couverts pour les destinations voyage pour lesquelles le gouvernement canadien a émis un avertissement de niveau 1, 2 ou 3*. Conformément à votre contrat d'assurance, votre état de santé doit être bon et stable avant votre départ en voyage.

Les frais médicaux d'urgence ne sont pas couverts pour les destinations voyage pour lesquelles le gouvernement canadien a émis un avertissement de niveau 4*.

* Le gouvernement canadien émet des avertissements pour les destinations voyages selon les 4 niveaux suivants :

- Niveau 1 - Prendre les précautions sanitaires habituelles en voyage
- Niveau 2 - Prendre des précautions sanitaires spéciales
- Niveau 3 - Éviter tout voyage non essentiel
- Niveau 4 - Éviter tout voyage

Les assurés retrouvent donc une couverture pour les frais médicaux d'urgence pour la grande majorité des destinations (entre autres aux États-Unis, niveau 3). Vous trouverez les détails ici : ssq.ca/fr/coronavirus/voyage

Notez que pour les croisières, il y a toujours un avertissement du gouvernement fédéral d'éviter tout voyage (niveau 4), donc les frais médicaux d'urgence ne sont pas couverts, incluant ceux liés à la COVID-19.

Au moment d'écrire ces lignes, ces informations étaient à jour. Il est important d'aller vérifier sur le site Web de SSQ si celles-ci sont toujours appropriées vu l'évolution rapide de la pandémie.

SSQ Assurance: 1 844 375-2529

Nathalie Claveau
Responsable du comité
provincial avantages sociaux



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Guide des mesures de santé et de sécurité à appliquer pour la réalisation des travaux

Malheureusement, la 2^e vague de la COVID-19 est maintenant bien réelle. Il est important de respecter les directives de la santé publique afin de vous protéger ainsi que de protéger l'ensemble de la population.

De plus, les grandes régions de Québec et de Montréal sont désormais au niveau d'alerte rouge. Bien que les salles à manger des restaurants soient fermées, vous avez le droit de prendre votre repas dans un endroit salubre.

Nous vous rappelons qu'un *Guide des mesures de santé et de sécurité à appliquer pour la réalisation des travaux* existe et doit être adopté par tous. En premier lieu, il prévoit de revoir les situations de travail avec votre représentant régional en santé-sécurité pour éviter d'avoir à effectuer une tâche à moins de deux (2) mètres d'une autre personne. Deuxièmement, faire installer des séparations physiques entre les travailleurs et finalement, si les deux (2) options précédentes ne sont pas applicables, le port du masque de procédure et une protection oculaire ou la visière « arc flash » seulement si l'on est en présence d'électricité. Il faut également nettoyer les outils et les équipements utilisés après chaque quart de travail ou lorsqu'ils doivent être partagés.

Les méthodes de secourismes

Les méthodes de secourisme ont aussi changé. Afin d'intervenir, le secouriste doit porter les équipements de protection individuels (protection oculaire, masque de procédure et gants). Il doit composer le 9-1-1, demander un défibrillateur externe automatisé (DEA) et procéder seul à la défibrillation. Le secouriste doit procéder au massage cardiaque en utilisant la technique des compressions thoraciques continues, en déposant un linge, une serviette ou autre sur la bouche de la personne puis faire des compressions fortes et rapides au centre de la poitrine de la personne afin de permettre au sang de circuler au cœur.

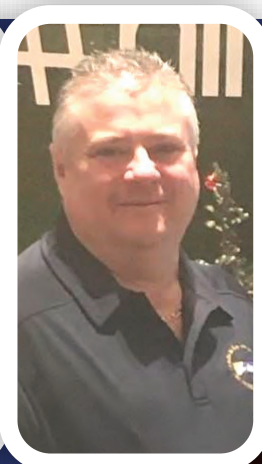
Après l'intervention, il doit laver ou jeter le linge, la serviette ou autre qui a été utilisé pour recouvrir le visage de la personne.

Le secouriste doit se laver ensuite les mains avec de l'eau et du savon au moins 20 secondes en suivant la procédure habituelle. La CNESST a décidé, en mars dernier, de prolonger la validité des cartes de secourisme en milieu de travail pour six (6) mois. Cet assouplissement prendra fin le 30 septembre 2020. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2020, toutes les cartes de secourisme en milieu de travail de la CNESST qui viendront à échéance n'auront pas de prolongation et les personnes visées devront suivre la formation requise pour recevoir leur certification. L'échéance demeurera donc celle qui est indiquée sur la carte.

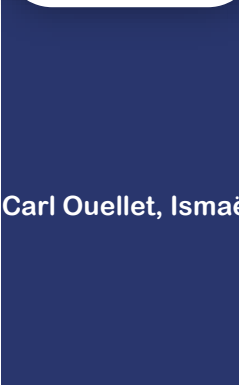
**Nous devons tous
demeurer prudents et
vigilants face à la COVID.**



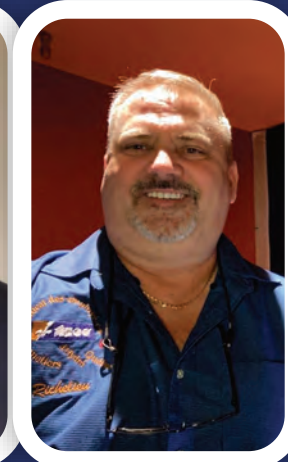
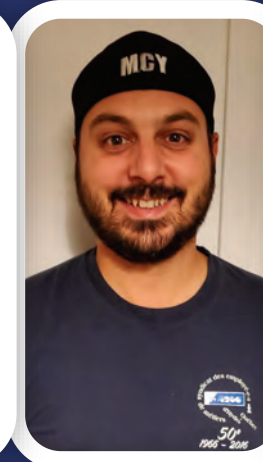
Les membres du comité



De gauche à droite:
Alexandre Boulé, André Dion et Benoit Mitchell



De gauche à droite:
Carl Ouellet, Ismaël Saïari, Léodore Thibeault



Liste des représentants santé-sécurité régionaux. N'hésitez pas à les contacter s'il y a une situation que vous considérez non sécuritaire. Lorsque vous les croiserez dans vos milieux de travail, vous pouvez en profiter pour souligner leur bon travail.

ABITIBI-TÉMIS. :	CHRISTIAN AUDY	audy.christian@hydro.qc.ca
BAIE-JAMES :	BENOIT CARTIER	benoitcartier@hotmail.com
LAURENTIDES :	DENIS GERVAIS ANDRÉ MAGNA	tresorerie.lau@scfp1500.org magnaa@videotron.ca
MAISONNEUVE :	ADRIAN ALBACHIARO RONALD CHEDORE	albachiaro@hotmail.com ronald_chedore@hotmail.com
MANICOUAGAN	LUC FOREST	forest.luc1@hotmail.com
MATAPÉDIA :	GILLES LÉVESQUE	levesque.gilles.4@hydro.qc.ca
MAURICIE :	MARC RIVARD	santeseurite.mau@scfp1500.org
MONTMORENCY :	SYMON LANGLOIS	
RICHELIEU :	ÉRIC VIGNEAULT DOMINIC MADORE	vigneault.eric@hydro.qc.ca madore.dominic@hydro.qc.ca
SAG.LAC-ST-J.CHI.:	LINDA BOUCHARD	bouchard.linda.3@hydro.qc.ca
ST-LAURENT :	FRÉDÉRIC VINCENT	crss.stl@scfp1500.org

FORMATION « MON SYNDICAT »

Le 1500 aimerait souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres qui ont suivi la formation « Mon syndicat »!



**Cohorte Vanier
Monteurs Distribution**



**Cohorte Nobel
Monteurs Distribution**

NB.- Les photos des participants publiées sur ces pages ont été prises avant et pendant la pandémie sous différents niveaux des règles ou recommandations.



**Cohorte Montréal
Jointeurs Distribution**



**Cohorte Saint-Hyacinthe
Monteurs Distribution**



**Cohorte Nobel
Monteurs Distribution**

**Cohorte Nobel
Monteurs Distribution**



COMITÉ DROITS DE LA PERSONNE

Le 1500 dénonce les violences et les discriminations vécues par les peuples autochtones

Solidaire avec les peuples autochtones, votre comité des droits de la personne a souligné la Journée nationale de commémoration des femmes, filles, personnes trans et bispirituelles autochtones disparues et assassinées et appui le mouvement #justicepourJoyce ainsi que toutes initiatives visant à enrayer le racisme systémique vécu par les peuples des Premières Nations et des Inuits dans les services publics.

Joyce Echaquan

Cette année, la commémoration du 4 octobre prenait encore plus de sens dans la foulée du décès tragique de Joyce Echaquan, jeune Atikamekw de Manawan décédée dans des circonstances troubles dans un hôpital de Joliette.

C'est une tragédie qui a secoué le Québec en entier et qui met en lumière le travail qu'il reste à faire pour que les membres des communautés autochtones aient un accès égalitaire et en pleine confiance aux services de l'État. Déjà un an que le rapport Viens (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec) mettait en évidence les discriminations systémiques faites à l'endroit des Premières Nations et des Inuits dans les services publics.

Violences faites aux femmes

Rappelons que les dénonciations de femmes autochtones de Val-d'Or, alléguant avoir été victimes de violences policières, sont à l'origine du rapport Viens. Les violences faites aux femmes et aux filles autochtones ne sont pas des vues de l'esprit! Une enquête de la GRC a déjà révélé que le taux d'homicides des femmes autochtones est au moins quatre (4) fois supérieur à celui de toutes les autres femmes. De plus, des études révèlent que 75 % des filles autochtones, âgées de moins de 18 ans, ont déjà été victimes d'agression sexuelle. Cela est intolérable et doit changer!



Le saviez-vous? La robe rouge symbolique vise à sensibiliser le public aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées et à leur rendre hommage. Le Jour des robes rouges (4 octobre) et tous les autres jours, nous nous souvenons d'elles !

Le conseil québécois des autochtones du SCFP-Québec a produit cette épinglette pour rendre justice à ces femmes et leurs familles. Consœur Nathalie Claveau, présidente du conseil, joint sa voix à celle des consœurs Joëlle et Carole pour inviter tous les membres à la porter fièrement. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre structure syndicale régionale.

Solidaire avec les peuples autochtones et en mémoire des femmes, filles, autochtones disparues et assassinées, le 1500 invite ses membres à participer en grand nombre au mouvement de dénonciation et d'appel à l'action. Pour que le gouvernement aille au-delà des excuses cette fois. Qu'il agisse, qu'il concrétise les recommandations du rapport Viens et qu'il adopte des mesures concrètes pour que ce genre de drame ne se reproduise plus jamais



Joëlle Ravary et Carole Martin
Responsables du comité
provincial droits de la personne

ÉNONCÉ SUR L'UTILISATION RESPONSABLE DES MÉDIAS SOCIAUX

Le SCFP-1500 est conscient que les médias sociaux en général sont des outils de communication efficaces et puissants et que leur utilisation permet, entre autres, une atteinte maximale des objectifs syndicaux.

Le SCFP-1500 encourage donc les échanges d'idée, d'opinion et de point de vue via les médias sociaux afin de renforcer notre syndicat.

Vu la vitesse et l'ampleur de la propagation de l'information et conscient des risques de débordement, le SCFP-1500 et ses membres se donnent certaines lignes de conduite conformes à leur engagement décrit dans l'énoncé de l'égalité du SCFP-1500.

Le SCFP-1500 et ses membres s'engagent à faire la promotion d'une utilisation responsable et respectueuse des médias sociaux et à réprouver une utilisation faite dans le but de nuire et porter atteinte à la réputation des personnes, ainsi que des propos constituant du harcèlement, des menaces, de l'intimidation ou encore de la discrimination. Le cyberharcèlement, tout comme le harcèlement, n'a pas sa place ni dans le milieu de travail, ni dans le milieu syndical, ni dans la société. Le SCFP-1500 réitère son engagement à le condamner sous toutes ses formes.

À ce titre, le SCFP-1500 et ses membres condamnent fermement l'utilisation de propos injurieux, diffamatoires, haineux, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes ou visant à dénigrer ou à médire, ainsi que le langage vulgaire, obscène ou disgracieux.

Le SCFP-1500 croit fermement à la liberté d'expression, d'opinion et encourage l'utilisation des médias sociaux de façon éthique, responsable et dans le respect

Continuons
ENSEMBLE



COMITÉ FEC

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Nous recevons plusieurs interrogations des membres concernant les DEP inscrits sur les exigences d'emplois.



Mario Charrette et Yvon Richard
Responsables du comité provincial Formation,
Évaluation et Changements techniques et technologiques

Voici un exemple avec quelques précisions : Est-ce que je pourrais postuler comme mécanicien d'appareillage avec mon DEP en électromécanique de systèmes automatisés?

LA RÉPONSE EST NON, et ce, même s'il est visible dans la section Professions visées (IMT en ligne d'Emploi-Québec) sur le www.inforoutefpt.org/ et qu'il soit aussi indiqué pour le DEP en mécanique industrielle de construction et d'entretien.

Chaque entreprise a ses propres exigences d'emplois et à Hydro-Québec, elles ne sont pas les mêmes.

Il y a des solutions par contre. On vous a déjà parlé de la reconnaissance des acquis et compétences (RAC), mais il y a aussi des programmes qui sont offerts en complément, appelés habituellement dans le milieu de l'éducation « Double DEP ». Si vous recherchez « Double DEP électromécanique » sur Internet, vous y trouverez plus d'informations.

L'inverse est possible aussi pour ceux qui détiennent le DEP en mécanique industrielle de construction et d'entretien. Ils peuvent obtenir le DEP en électromécanique pour un peu plus de 500 heures comparativement aux 1800 heures pour le cours complet.

Assurez-vous par contre avec le centre de formation que le ministère délivrera bien le même diplôme que celui identifié à l'exigence d'emploi d'Hydro-Québec et non pas une attestation de cours suivi ou autres documents qui n'ont pas nécessairement de valeur pour l'instant.

Parallèlement, nous allons continuer de travailler à éclaircir ce sujet avec les ressources humaines et le ministère de l'Éducation afin que les formations offertes partout en province soient officiellement reconnues.



Campagne Centraide

des employés
et des retraités
d'Hydro-Québec



Ne soyons #JamaisIndifférents
Donnons !

Campagne
Centraide
des employés
et des retraités
d'Hydro-Québec



COVID-19 - ZONES ROUGES AU QUÉBEC

Après la pandémie, la transition

Au moment d'écrire ces quelques lignes, des régions du Québec venaient, malheureusement, de basculer en zones rouges. Nous vivons dans une période qui nous était jusqu'ici inconnue. Plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens perdent leurs emplois. La croissance des inégalités et de l'endettement des gens, tout comme l'effritement du filet social et son impact sur la qualité de vie, contribue à faire augmenter l'incertitude. La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence l'ensemble de ces problèmes.

Bien que de plus en plus préoccupant, l'enjeu environnemental a été mis au second plan depuis le début de cette pandémie. La crise écologique que nous traversons pose une menace grandissante. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre au Québec et au Canada dans les dernières années et les échecs successifs des accords internationaux du protocole de Kyoto et celui de Paris sur le climat, en est une démonstration claire.

Une transition verte et juste, une revendication syndicale

Depuis les débuts de la pandémie, les autorités gouvernementales nous ont assuré d'être guidées « par la science » et d'être au service du bien public. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? Pourquoi le respect de la science s'arrêterait-il uniquement à la pandémie? Nous avons l'occasion d'établir une politique industrielle favorisant le développement de nouveaux secteurs d'activités en lien avec une économie verte et encourageant les secteurs traditionnels à adopter des modèles de production plus écologique.

Cette transition se doit d'être juste; elle doit prévoir des mesures de formation, de plan d'investissement, de diversification économique, ainsi que d'être accompagnée de politique active du marché du travail. Elle doit également empêcher l'éjection du marché du travail d'une grande partie de la main-d'œuvre, principalement celle non spécialisée. De plus, elle doit étendre les couvertures de protection sociale, assurer des emplois de qualité, garantir les mêmes droits, quel que soit le statut de l'emploi, et mettre en place des régimes réglementaires et fiscaux adéquats.

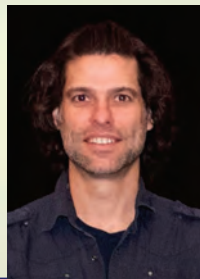
Pour les secteurs industriels en restructuration, il faut aussi prévoir un programme de transition juste pour les travailleuses et travailleurs qui subiront les effets négatifs de ces transformations. Les coûts et les impacts pour construire une économie résiliente et durable ne doivent pas reposer uniquement sur les épaules des travailleuses et travailleurs qui œuvrent dans les secteurs en déclin ou en restructuration.

Une transition verte et juste annonce aussi la création d'emplois et cela, on ne le dit pas assez. La transition juste n'est pas une menace à l'emploi; elle offrira des perspectives plus que positives.

Il est possible de trouver mieux que la simple logique du marché pour qui seuls les profits importent et de se diriger vers une société équilibrée où citoyennes et citoyens participent activement pour faire les choses autrement, de manière plus démocratique et respectueuse de l'environnement et en ayant à cœur la protection du bien commun.

Avec la crise vient une opportunité de réflexion : les conditions socio-économiques sont réunies pour modifier en profondeur nos façons de faire afin de bâtir une société québécoise plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, qui répond aux aspirations des Québécoises et des Québécois et qui s'attaque aux divers problèmes climatiques.

Emmanuel Patola
Responsable du comité
provincial de
communication





Desjardins
Caisse Hydro

**Message aux membres
du SCFP-1500
de votre Caisse Desjardins Hydro**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (coronavirus), nous tenons à vous rassurer :

Nous sommes là pour vous et nous continuerons de l'être

Nous avons mis en œuvre les dispositions nécessaires pour maintenir nos activités tout en garantissant la sécurité de nos employés. Nos équipes travaillent exclusivement en télétravail. En tout temps, La Caisse Desjardins Hydro suivra les directives des autorités gouvernementales et continuera d'agir comme entreprise responsable pour s'assurer de contribuer à limiter la propagation du virus.

Nous vous encourageons à utiliser nos services AccèsD web et mobile.

Nous tenons à vous rassurer quant à la sécurité de vos avoirs et la solidité de Desjardins. Nous sommes une institution financière aux assises solides capable d'absorber les contrechocs d'un ralentissement économique provoqué par la COVID-19.

Si vous avez la moindre préoccupation ou interrogation, n'hésitez pas à nous contacter, c'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions: info@caissehydro.com



Toujours présents pour vous

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE N° 40064011

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée
au Canada au: **SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS
D'HYDRO-QUÉBEC**, 1010, rue De Liège Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2P 1L2



REER+

Cotiser au REER+ au Fonds de solidarité FTQ, c'est à la fois
épargner pour l'avenir et profiter du présent.

Cotisez au reerplus.com



+30%*
d'économies d'impôt

REER
ordinaire

REER+
au Fonds

Le Fonds de solidarité FTQ aimerait souligner le travail des RL de la section locale 1500 :

Michel Théoret
Tony Boivin
Alain Morin
Martin Gagnon

Luc Charbonneau
Jérémy Gagné
Benoît Labonté
Adrian Albachiaro

Nadia Côté
Pierre-Luc Poirier
Tommy Lavoie
Alain Plourde

Marc Poirier
Raphaël Cyr
Linda Bouchard
François Paré

* Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$. Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.